



**SAPEURS
POMPIERS**
Ille & Vilaine

NOTE DE SERVICE

N° 2020/22
du 18 juin 2020

DIRECTION DEPARTEMENTALE

Affaire suivie par Col HC Louis Marie DAOUDAL

DESTINATAIRES

**Directeurs
Chefs de groupement et de pôle
Chefs de service et de missions
Chefs de centre**

OBJET : FIN DU CONFINEMENT – RETOUR PROGRESSIF A L'ORGANISATION NORMALE DE L'ETABLISSEMENT

Contexte

Lors de son allocution le dimanche 14 juin 2020 le Président de la République nous a informé de la fin de la 2^{ème} phase du déconfinement lundi 22 juin 2020.

L'école reprend partout et pour tout le monde sauf dans les lycées.

La présente note a pour objet de préciser les règles applicables en matière d'organisation du travail au sein du SDIS 35 à compter du 22 juin 2020.

Les orientations prises par l'établissement

Ouverture au public de l'ensemble des sites de la direction.

Dans les centres de secours mixtes, les plannings de présence seront gérés normalement comme avant la crise sanitaire.

Le retour au travail en présentiel redevient la règle. Néanmoins, ce retour pourra être progressif pour les agents qui peuvent efficacement télétravailler sur la base d'une présence à minima de 50%. L'objectif de 100% de présentiel au début du mois de juillet est fixé pour l'ensemble des services afin que le SDIS 35 retrouve un fonctionnement normal.

La reprise progressive de la formation se poursuit selon l'échéancier proposé par le GFS et dans les conditions déterminées dans le guide des bonnes pratiques. Ces conditions de mise en œuvre des formations pourront être allégées progressivement selon les recommandations formulées par le GFS qui pourra s'inspirer des recommandations de l'Education Nationale.

Des moyens de protection seront à disposition des agents en présentiel.

Les mesures mises en œuvre.

Dans les centres de secours et au CODIS-CTA

Planning

Les plannings de présence seront dorénavant gérés comme avant les mesures de confinement.

Maintien et Perfectionnement des acquis

Les pratiques sportives peuvent reprendre normalement, cependant, la reprise des sports collectifs n'est pas encore autorisée à la fois du fait de l'absence de distanciation physique que de l'interdiction de rassemblements de plus de 10 personnes.

Les FMFA dans les centres se poursuivent en respectant les mesures barrières mises en œuvre jusqu'à présent. Les manœuvres à l'extérieur sont autorisées en évitant tout contact avec les personnes étrangères au centre.

Les règles d'engagement des personnels en intervention suivent les règles d'avant confinement, les apprenants sont dorénavant autorisés en complément des effectifs.

Cependant les mesures de protection individuelle en opération restent de vigueur car le virus circule toujours.

Dans les groupements territoriaux et fonctionnels

Tous les sites du SDIS 35 seront réouverts au public. Cependant, les visiteurs devront respecter les gestes barrières et porter le masque lorsque la distanciation ne peut pas être respectée (1 mètre entre les personnes).

Un retour en présentiel sera organisé par chaque chef de service

Les agents qui ne peuvent pas ou très peu télétravailler reviennent au travail en présentiel à 100% du temps dès le 22 juin 2020.

Pour les agents qui peuvent efficacement télétravailler, l'objectif minimal est fixé à 50% de présentiel par agent dès le 22 juin. L'objectif de 100% de présentiel par agent, c'est-à-dire un retour à un fonctionnement normal des services, est fixé pour le début du mois de juillet.

Les horaires de travail redeviennent ceux déterminés dans le règlement intérieur.

Formation

Le guide de bonnes pratiques pour les activités de formation reste en vigueur. Il est complémentaire des mesures barrières définies dans le guide relatif aux conditions de reprise d'activité.

Durant la période de reprise progressive, à partir du 30 mai 2020 et jusqu'à fin août 2020, la priorité est donnée à la réalisation des formations initiales et d'adaptation à l'emploi. Sur la base du recueil de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, les sessions de ces stages peuvent être planifiées sous un délai réduit à 15 jours. En parallèle, les FMPA CIS ainsi que les FMPA de spécialités PLG, CYNO et GRIMP ont recommencé progressivement depuis le 11 mai dernier.

Selon les conditions sanitaires et les retours d'expérience des différents stages, le calendrier départemental sera déroulé « normalement » à partir de septembre 2020.

Restauration

Le restaurant du CHGR est ouvert et accessible aux agents du SDIS

Les salles de restauration des différents sites du SDIS sont accessibles. Le guide relatif aux conditions de reprise de l'activité au sein du SDIS35 dans le cadre du déconfinement précise les conditions d'utilisation.

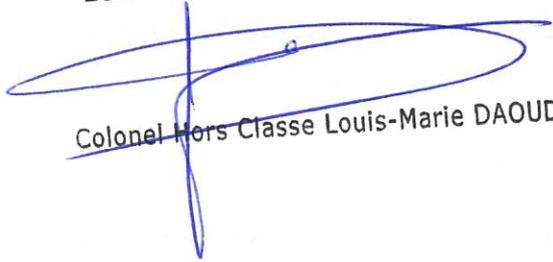
La prise du repas dans les bureaux n'est plus tolérée.

Protection des agents

Des moyens de protection sont à disposition des agents en présentiel : savon ou à défaut, gel hydroalcoolique, lingette de désinfection. Conformément aux directives du gouvernement il est recommandé de porter le masque, il reste obligatoire lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance de 1 m entre les personnes présentes ensemble dans le même local.

Cette disposition ne concerne pas les sapeurs-pompiers en intervention, qui s'équipent comme le prévoient les notes opérationnelles.

Le Directeur Départemental Adjoint


Colonel Hors Classe Louis-Marie DAUDAL